

aux réparations les plus pressantes une somme de 80 livres, provenant d'un legs de feu M. Claude Bourbon.

En 1624, par suite des mauvaises récoltes, une grande misère règne dans la ville et dans tout le pays. Les secours ordinaires sont insuffisants pour nourrir le nombre croissant des pauvres que ne peut contenir l'hôpital. La Charité, que l'on a vue établie en 1456, avait disparu dans le long désordre des guerres civiles, il était urgent de la rétablir.

Dans l'assemblée du 6 avril 1625,

« Il est représenté à la dicte assemblée, par les sieurs eschevins, que, le 6 avril de l'année dernière, pour empescher la mendicité des pauvres, tant par la ville que par les esglises, la charité fust établie en cette ville, fondée sur les aumosnes que plusieurs de messieurs les officiers, bourgeois, marchands et habitans de ceste ville offrent volontairement pour un an, pour l'entretien de la dicte charité, et de ce qui en est provenu, on a dit que les pauvres de la dicte ville ont receu, tous les dimanches de chascune semaine, la distribution de pain et argent qui leur avoit esté ordonnée à chascun selon sa nécessité, comme aussy que l'on a baillé et distribué la charité aux pauvres passans, il convient de continuer les mesmes secours. »

Cette proposition fut approuvée à l'unanimité, et l'assemblée pria les échevins de l'exécuter sans retard.

L'année suivante, la misère n'avait pas diminué, et les aumônes commençaient à tarir. Le conseil de ville établit, en 1626, puis en 1629, à l'occasion de la peste qui envahit la ville, des taxes spéciales pour le service de la Charité.

En 1643, la peste reparait à Villefranche au mois de juin, suivie de près par la famine. La ville à bout de ressources, déjà obérée, décide qu'il sera fait un emprunt de trois mille livres ajoutées aux deux mille quatre cents déjà empruntées pour les mêmes besoins. Cette somme est bientôt absorbée, et les habitans se hasardent à demander un dégrèvement d'impôts.

« Le 14 juillet 1643, le Conseil de ville arrête que Mgr le gouverneur [de Lyon] sera très humblement supplié par le sieur Barillon et le sieur Claude Thurin, eschevins, et, en recommandant la dicte ville à sa bienveillance, prié de considérer les grandes charges et misères dont elle est à présent accablée, que plus de la moitié de ses habitans meurent de faim, tandis qu'on a augmenté les charges par de nouvelles impositions sur le vin. »